

purorrelato

RÈGLEMENT DU VIÈME CONCOURS DE MICRO-NOUVELLES CASA ÁFRICA

Premièrement. Participants

1. Pourra aspirer au prix, toute personne physique de plus de 18 ans de quelconque nationalité et résidant dans quelconque pays. Vous ne devez en aucun cas avoir de relation de travail avec le Consortium Casa África ou relation familiale avec un de ses employés
2. Un maximum de trois micro-nouvelles par auteur sera accepté

Deuxièmement. Thème

Le thème est libre même si les micro-nouvelles doivent avoir un lien avec l'Afrique. L'histoire peut se dérouler sur ou en dehors du continent et son degré de relation avec l'Afrique peut aller d'un simple détail au sujet principal.

Troisièmement. Conditions que doivent remplir les micro-nouvelles

1. Les micro-nouvelles doivent être originales, inédites et ne doivent pas avoir été récompensées ni être en attente de résultats d'autres concours. Les participants devront garantir que les micro-nouvelles présentées ne sont pas soumises à des droits de tiers et ils seront responsables de toute réclamation pouvant être formulées à ce sujet
2. Les micro-nouvelles pourront être présentées dans une des langues suivantes : espagnol, anglais, français ou portugais
3. Chaque micro-nouvelle ne doit pas excéder 1 400 caractères (non mots), sans compter le titre, c'est-à-dire, entre 200 et 250 mots environ

Quatrièmement. Envoi des micro-nouvelles et des documents

1. Les micro-nouvelles seront présentées au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site www.casaffrica.es. Les auteurs participants devront joindre une copie de leur carte nationale d'identité, de leur passeport ou de leur carte de résidence à la dernière étape du formulaire. Ces documents

doivent être valides au moins jusqu'à la résolution du concours

2. Le formulaire mentionné au point précédent n'admettra aucune micro-nouvelle contenant plus de 1 400 caractères (espaces compris)
3. La participation au concours sera ouverte du 23 avril au 1 juillet 2018 inclus. Les micro-nouvelles reçues en dehors de cette période ne seront pas admises

Cinquièmement. Composition du jury

Le jury sera composé d'experts en littérature africaine qui seront désignés par le Consortium Casa África. Sa composition sera communiquée après la publication des résultats.

Sixièmement. Résultats du jury

1. Casa África rendra public l'attribution des prix le 24 juillet 2018. Les résultats du jury seront publiés sur le site de Casa África (www.casaffrica.es) et sur les réseaux sociaux où Casa África est présente
2. Les résultats du prix seront sans appel, réservant dans tous les cas à Casa África la faculté de ne pas attribuer le prix

Septièmement. Prix

1. Un premier prix de 600 euros sera remis. Le montant du gain sera soumis à la législation fiscale espagnole en vigueur au moment de son paiement, indépendamment du pays de résidence fiscale de l'auteur lauréat. Après avoir envoyé à Casa África un reçu ou une facture, le lauréat pourra recevoir son gain par virement bancaire sur un compte dont le lauréat est titulaire ou par tout autre moyen de paiement permis par la législation espagnole en vigueur au moment du paiement. Dans tous les cas, les taxes ou les impôts en vigueur seront applicables à ce moment-là
2. Le deuxième prix sera de 300 euros et sera aussi soumis à la législation fiscale espagnole pour son paiement comme mentionné au point précédent

3. Le troisième prix recevra un chèque cadeau d'une valeur de 150 € offert par la librairie Canaima et destiné à un achat sur leur boutique en ligne
4. Les lauréats de ces trois catégories recevront chacun un lot de livres de la Collection Littérature Casa África
5. Les 50 meilleures micro-nouvelles sélectionnées par le jury feront partie d'une publication numérique éditée par Casa África. Des écrivains participeront à cette édition numérique, parmi eux des auteurs africains qui ont participé à la Collection Littérature Casa África et au programme Lettres africaines de Casa África
6. Les auteurs sélectionnés mentionnés ci-dessus autorisent et cèdent à Casa África les droits nécessaires pour élaborer l'édition électronique des micro-nouvelles sélectionnées et les diffuser sur le site Internet de Casa África et autres plates-formes (domaine international) pour la période de temps maximum permise par la Loi espagnole sur la Propriété Intellectuelle (Décret Royal Législatif 1/1996 du 12 avril. Lesdits auteurs ne recevront, à ce titre ni à aucun autre, aucune rétribution financière, à l'exception des auteurs des trois micro-nouvelles gagnantes qui recevront les prix stipulés aux points 1, 2 et 3 de la septième règle

Huitièmement. Acceptation du règlement

1. La participation au concours, par l'envoi du formulaire en ligne pour aspirer aux prix, implique la connaissance et l'acceptation du règlement du présent concours, ainsi que l'acceptation des décisions de Casa África pour ledit concours qui seront sans appel
2. L'interprétation de ce règlement, ainsi que toute autre question liée au concours, sera de la compétence du jury

Neuvièmement. Protection des données

1. Conformément à la loi sur la 15/1999 sur la Protection des Données à Caractère Personnel, Casa África informe les participants qu'ils autorisent l'incorporation des informations personnelles fournies dans fichier automatisé appartenant à chacune d'entre elles et qu'elles seront utilisées afin de permettre : (i) la participation au concours conformément les termes et conditions stipulés du concours ; (ii) la gestion et la remise du prix en cas d'être déclaré lauréat ; (iii) le respect des obligations fiscales ou autres obligations pouvant être d'application en lien avec le prix du concours
2. De cette manière, en participant à ce concours et en complétant le formulaire d'inscription, les par-

ticipants consentent expressément à ce que Casa África leur envoie des communiqués, bulletins d'information et informations sur les activités réalisées par Casa África par voie électronique ou autre voie disponible par Casa África

3. Par ailleurs, les participants autorisent avec leur participation au concours que, en cas d'être déclarés lauréats, Casa Afrique puisse publier leur prénoms, nom et image sur les pages web ou réseaux sociaux ou sur tout autre support de Casa África et ce, à des fins d'information
4. Les participants s'engagent à ce que tous les renseignements personnels soient justes et véridiques et qu'ils sont responsables de communiquer toute modification des renseignements personnels susmentionnés
5. Les participants pourront, à tout moment, s'opposer au traitement de ses données personnelles dans l'envoi de communiqués, bulletins d'information et informations sur les activités réalisées par Casa África, ainsi que d'exercer les droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition, en contactant à Casa África par courriel électronique info@casaffrica.es avec l'objet "Protection des Données Personnelles"

Dixièmement. Notifications

Conformément aux dispositions des articles 43.1 et 45.1.b) de la Loi espagnole 39/2015 sur le Régime Juridique des Administrations Publiques et la Procédure Administrative Commune, toutes les décisions adoptées par Casa África dans le cadre du présent concours, y compris les résultats des prix, seront communiquées aux intéressés par publication sur le site Internet du Consortium (www.casaffrica.es) ; cette publication remplace la notification individuelle à chacun des intéressés.

Onzièmement. Droit d'exclusion

Le Consortium Casa África se réserve le droit d'éliminer et exclure du concours les participants dans les cas suivants :

- Lors d'une inscription avec des fausses informations. La vérification des informations pourra être exigée aux participants à cet effet.
- En cas de manipulation, frauduleuse ou déloyale, de quelque façon que ce soit, de leur participation au concours
- Si le jury considère que les micro-nouvelles ne correspondent pas au thème demandé ; qu'elles comportent des éléments pouvant, de quelque façon que ce soit, être considérés comme contraires aux droits fondamentaux et aux libertés publi-

ques ; qu'elles induisent, incitent ou encouragent à des actions délictuelles, dénigrantes, violentes ou, d'une manière générale, contraires à la loi ou à l'ordre public ; qu'elles sont protégées par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à des tiers et que le participant n'a pas obtenu au préalable l'autorisation nécessaire de la part des titulaires ; qu'elles portent atteinte au droit à l'honneur, au respect de la vie privée et familiale, ou à la propre image des personnes; qu'elles sont susceptibles de constituer une forme de publicité ou qu'elles contiennent des éléments pouvant nuire au fonctionnement normal du réseau, du système ou des équipements informatiques

- Si le présent règlement n'est pas respecté, de quelque façon que ce soit

Douzièmement. Clause exonératoire de responsabilité

Le Consortium Casa África se désengage de toute obligation et ne pourra être tenu pour responsable en cas de non-respect de la part du participant de la propriété intellectuelle, industrielle ou relative à l'image et, il n'assumera aucune responsabilité pouvant être liée au non-respect total ou partiel du présent règlement par les participants du concours.



CASA ÁFRICA

AFRIQUE ET ESPAGNE, DE PLUS EN PLUS PROCHES

Casa África est un instrument de la politique étrangère espagnole, consacré au développement des relations entre l'Afrique et l'Espagne et à l'amélioration de la connaissance mutuelle entre eux. À cet effet, Casa África impulse la coopération et les relations durables par le biais d'activités et de programmes conjoints à caractère politique, économique, culturel, éducatif et social.



canaima
librería